



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 janvier 2020

N° 2020-9

L'an deux mille vingt, le 7 janvier, à 20h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	53 Dont 5 procurations
Votes pour :	53
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Refus de vote :	0
Date de la convocation :	27 décembre 2019

**Présents votants (48) :** PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DE BENQUE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel

**Présents non votant :** TARDOS Jean, PEFONTAN Marie-Madeleine, DUPOUY Marie-France, BAHEU Benoît, PRUGENT-LERE Fernande

**Absents (11) :** CHATILLON Frédéric, GISTAU Patrick, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, AUTHENAC Philippe, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor

**Procurations (5) :** VIDAL Thierry à TREY Jean-Claude  
DESMARAIS Nadine à DELCASSO Maryse  
BORDE Michel à MUR François  
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

**OBJET :** Avances subventions  
Radio Vallée d'Aure et du  
Louron, GIPE et OTC

Madame Hélène MALERE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président propose, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, de verser une avance sur subvention (chapitre 65), aux établissements bénéficiaires d'une aide de la communauté de communes en 2019.

Il s'agit de :

- Radio Vallées d'Aure et du Louron, pour un montant de 50 000€,
- GIPE, pour un montant de 40 000€,
- OTc, pour un montant de 100 000€

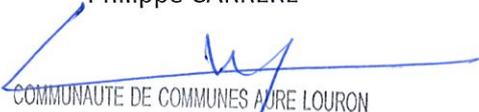
Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le versement des avances de subventions telles que définies par Monsieur le Président ;
- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU